

5<sup>e</sup> Division.

Bureau  
des beaux-Arts  
et des fêtes nationales.

Liberté.



Egalité.

14  
200

Paris, le 27 Germinal - au 7<sup>e</sup> de la  
République française, une et indivisible.

(18 avril 1799)

Le Ministre de l'Intérieur,

Au Citoyen Suvée Directeur de l'École française  
des beaux Arts à Rome.

Citoyen, je vous adresse le passeport que j'avais  
demandé pour vous et votre famille au Ministre des relations  
extérieures. je vous fais passer en même temps ampliation  
d'un arrêté du Directoire exécutif qui vous autorise à vous  
faire remettre aussitôt votre arrivée à Rome tous les  
meubles et effets et autres objets d'arts qui étaient dans  
le Palais de la ci-devant Académie de France.

Vous verrez de plus que vous aurez à réunir dans  
la bibliothèque de l'École des beaux arts, tous les livres

provenant de la Bibliothèque du Cardinal Albani  
qui ont été mis en réserve pour l'école.

Je vous prie que je fais passer un double de  
cet arrêté à l'ambassadeur ou Agent quelconque  
de la République française à Rome. Il vous secondera  
pour l'exécution des Mesures arrêtées par le  
Directoire

Salut et fraternité.

Travail de nuit à la bibliothèque